

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****SÉANCE DU 6 AVRIL 2022**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 31 mars 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Maria DE JESUS CARLOS, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOU, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Séverine BUSSON, Marie-Dominique CRIBIER, Laurence MOLINARI, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Jacques BOULANGER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Karla AREL, Marc ESNAULT, José MARTINS, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY, Thierry BESSE, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET, Yassin LAMAOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Michelle BOUCHON) Naïma FERROUDJI (pouvoir à Danièle GARCIA), Norman PANTER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Patricia BARTOLI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc Le Meur), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOU), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

Absents**Nombre de membres**

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 31

représentés : 8

absents : 0

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

Publiée le : **11 AVR. 2022** **CONSEIL MUNICIPAL DU** : **6 AVRIL 2022**
Présents : 31 **DELIBERATION N°** : **14510**
Représentés : 8
Absents : **DGS DE SECTEUR** : **STEPHANE COLOMBELLI**
Pour : 39 **SERVICE** : **SECRETARIAT GENERAL**
Contre :
Abstention : **AFFAIRE SUIVIE PAR** : **CLAIRE PIERONI**

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES, DE LA COMMISSION BUDGETAIRE ET DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 1413-1 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la délibération n°13191 du 23 mai 2020 portant constitution des 3 commissions municipales permanentes,

CONSIDERANT la délibération n°13192 du 23 mai 2020 portant constitution de la commission budgétaire,

CONSIDERANT la délibération n°14196 du 3 juin 2020 portant désignation des représentants du conseil municipal à la commission consultative des services publics locaux,

CONSIDERANT la délibération n°14427 du 13 octobre 2021 portant désignation de M. Thierry BESSE en remplacement de Mme Chantal LORIC aux commissions municipales permanentes et aux autres instances particulières à la commune,

CONSIDERANT que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

CONSIDERANT qu'il est loisible au conseil, pour des motifs tirés de la bonne administration des affaires de la commune, de décider le remplacement des membres au sein de ces commissions ; que le conseil municipal a, par ailleurs, l'obligation de procéder à un tel remplacement lorsque la composition d'une commission n'assure plus le respect du principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances en son sein,

CONSIDERANT que par courrier en date du 14 mars 2022, M. Thierry BESSE a manifesté son ralliement au groupe « Génovéfains libres et unis »,

CONSIDERANT que M. Thierry BESSE est membre des commissions C1, C2 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

CONSIDERANT qu'il revient au conseil municipal de délibérer sur la recomposition des commissions C1, C2, C3, de la Commission budgétaire et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, afin de rétablir la représentation proportionnelle des différentes tendances en leur sein et permettre aux groupes de réorganiser leur représentation au sein des différentes commissions permanentes,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE la modification de la constitution des 3 Commissions Municipales permanentes de la Commission budgétaire et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit:

COMMISSION ECOLOGIE, TRANSVERSALITE DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES, TRANSPORTS, MOBILITES, HABITAT, URBANISME, EQUILIBRE URBAIN, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE, RELATIONS INTERNATIONALES (C1).

Président de droit : Frédéric PETITTA, Maire

Membres :

Nathalie VASSEUR	Brigitte JAUNET	Marc ESNAULT
Jean-Pierre VIMARD	Franck CHAUVEAU	Franklin OBIANYOR
Maria DE JESUS CARLOS	José MARTINS	Jacques BENISTY
Philippe ROGER	Philippe DECOMBLE	Mélanie SCHLATTER
Brahim OUAREM	Marie-Dominique CRIBIER	Quentin CHOLLET

Suppléants :

Alice SEBBAG	Thomas ZLOWODZKI	Marie-Noëlle ROLLY
--------------	------------------	--------------------

EDUCATION, JEUNESSE, CITOYENNETE, POLITIQUES SPORTIVES, CULTURE, PATRIMOINE, HISTOIRE DE LA VILLE. (C2)

Président de droit : Frédéric PETITTA, Maire

Membres :

Philippe ROGER	Eléonore MORENO	Norman PANTER
Alice SEBBAG	Jacques BOULANGER	Jérémy SIMON
Héritier LUNDA	Farah QADHI	Jacques BENISTY
Marc LE MEUR	Laurence MOLINARI	Thomas ZLOWODZKI
Karla AREL	Isabelle QUESNEL	Marie-Noëlle ROLLY

Suppléants :

Nathalie VASSEUR	Mélanie SCHLATTER	Quentin CHOLLET
------------------	-------------------	-----------------

**SANTE, SOLIDARITES LOCALES, PETITE ENFANCE, ACCOMPAGNEMENT
DES SENIORS, DEVOIR DE MEMOIRE, POLITIQUE DE LA VILLE, EMPLOI ET
INSERTION, PREVENTION (C3)**

Président de droit : Frédéric PETITTA, Maire

Membres :

Nadia CARCASSET	Laurence MOLINARI	Marc ESNAULT
Danièle GARCIA	Naïma FERROUDJI	Jean-Pierre VIMARD
Michèle BOUCHON	Brahim OUAREM	Mélanie SCHLATTER
Mohammed ZAOUÏ	Isabelle QUESNEL	Thomas ZLOWODZKI
Séverine BUSSON	Patricia BARTOLI	Thierry BESSE

Suppléants :

Héritier LUNDA	Jacques BENISTY	Marie-Noëlle ROLLY
----------------	-----------------	--------------------

COMMISSION BUDGETAIRE

Président de droit : Frédéric PETITTA, Maire

Membres :

- Nathalie VASSEUR	- Mohammed ZAOUÏ	- Jacques BENISTY
- Jean-Pierre VIMARD	- Maria DE JESUS CARLOS	- Quentin CHOLLET
- Michele BOUCHON	- Héritier LUNDA	
- Philippe ROGER	- Danièle GARCIA	
- Alice SEBBAG	- Brahim OUAREM	
- Marc LE MEUR	- Philippe DECOMBLE	
- Nadia CARCASSET	- Thomas ZLOWODZKI	

Suppléants :

Franck CHAUVÉAU	Mélanie SCHLATTER	Thierry BESSE
-----------------	-------------------	---------------

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Président de droit : Frédéric PETITTA, Maire

Membres représentants du conseil municipal :

- Nathalie VASSEUR
- Jean-Pierre VIMARD
- Alice SEBBAG
- Brahim OUAREM
- Michelle BOUCHON
- Philippe DECOMBLE
- Danièle GARCIA
- Maria DE JESUS CARLOS
- Mohammed ZAOUI
- Thomas ZLOWODZKI
- Quentin CHOLLET

Représentants des usagers :

Jean LACROIX pour CLCV
Bernard BROCHOT UFC Que Choisir

Pour extrait conforme.


Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération



